

Rapport de la Commission des finances concernant

PREAVIS 18-4/22

Budget de fonctionnement 2023

Chavornay, le 3 décembre 2022

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Commission des finances composée de Mme Hacina Minder, de MM. Alexandre Bovay, Edwin Egger, Bertil Maire, Dominique Reymond et Paolo Troilo, présidée par M. Roger Métroz, rapporteur, a siégé en séances préparatoires mercredi 23 novembre, et mardi 29 novembre.

Le mardi 29 novembre elle a rencontré M. Guillaume Abetel, municipal des finances, accompagné de M. Jean-Luc Stäubli, boursier. Mme Hacina Minder était excusée.

Mode de travail

Nous avons examiné attentivement tout le document comprenant le budget de fonctionnement 2023, le plan des investissements 2023 et le tableau des emprunts, ce qui nous a amenés à adresser une trentaine de questions écrites à MM Abetel et Stäubli pour bien appréhender la situation. Nous les remercions pour l'ensemble des réponses apportées à nos questions.

Remarques préliminaires

Il convient de rappeler que l'élaboration du budget repose en partie sur les données fournies par le canton sur lesquelles la Municipalité n'a que très peu d'influence. Il en est de même pour les charges touchant les domaines social, préscolaire & parascolaire.

C'est dans les investissements et la gestion du ménage communal que la Municipalité peut influencer sur la marche financière de la commune.

Points du budget à relever

Marge d'autofinancement : La marge d'autofinancement est calculée à 1.86 million pour 2023 (budget 2022 1.61 million). Cette marge qui est le baromètre de la capacité financière de la commune pour une année comptable, est très proche des estimations budgétaires de

ces dernières années. Cette marge permettrait de financer le 37% des investissements projetés de CHF 5 millions. On peut souligner le fait que, depuis 2017, la marge d'autofinancement réelle, issue des comptes, a toujours été bien supérieure à celle figurant dans le budget.

L'endettement devrait augmenter de 3.15 millions pour s'établir à CHF 32,6 millions au 31 décembre 2023. Aux conditions actuelles du marché à taux d'intérêt encore assez bas, l'incidence sur le résultat est faible, mais ces deux facteurs (états des dettes et évolution des taux d'intérêt) sont à surveiller ces prochaines années.

Charges de personnel : L'effectif du personnel augmente de 1,5 EPT, 1 au greffe et 0,5 pour un stagiaire. La Commission a évoqué cette augmentation du personnel avec le Municipal des finances, et a acquis la conviction qu'elle était justifiée au vu de l'évolution de la Commune qui se trouve actuellement avec plus de 300 heures supplémentaires dans le service.

Préscolaire et Parascolaire : Sur le tableau récapitulant les frais du préscolaire et du parascolaire à charge de la commune, on constate que le budget 2023 à hauteur de CHF 1'376'530 est stable par rapport aux comptes 2021 et en nette diminution par rapport au budget 2022, grâce à la sortie du réseau AJOVAL.

Plan des investissements 2023 : Les investissements projetés se montent à CHF 5'034'800. De ce montant CHF 746'046 concernent les installations de panneaux photovoltaïques (station de pompage CHF 200'000, Verneret CHF 200'000, STEP CHF 196'000, collège de la Cité CHF 150'000). Les deux derniers figuraient déjà sur le plan des investissements 2022. Ces investissements ont la particularité de s'autofinancer à court et moyen terme tout en participant à l'effort de la transition énergétique.

Des investissements importants concernent le poste **Bâtiments** CHF 1'469'000 (notamment CHF 750'000 Verneret, chauffage à distance, CHF 346'000 collège de la Cité, chauffage) et le poste **Routes -Eclairage public** CHF 1'598'000 (dont CHF 1'150'000 Rte d'Yverdon, réfection + mise en séparatif et CHF 298'000 Rue de l'industrie, réfection d'un tronçon). Ces investissements sont nécessaires et prioritaires.

Il faut relever sous la rubrique " bien vivre" les investissements de CHF 140'000 pour le parcours santé, et de CHF 200'000 pour l'aménagement espace vert Levant 5-7-9.

Enfin le plan d'investissement comprend un montant de CHF 500'000 pour des investissements d'urgence et d'opportunité.

Quand bien même le plan des investissements n'est pas soumis au vote et n'a donc à être approuvé par le Conseil, la Commission s'y est intéressée de près dans la mesure où c'est là que réside une importante marge de manœuvre pour l'équilibre des finances communales.

S'agissant des coûts pour l'année à venir, ils apparaissent cohérents.

Conclusion :

Ce budget est dans la ligne des précédents, réaliste. Il laisse une marge de manœuvre à la Municipalité dans la mesure où plusieurs investissements peuvent être différés ou adaptés. Par conséquent la Commission des finances invite le Conseil communal de Chavornay à adopter ce budget tel quel.

Décision

Le Conseil communal de Chavornay

- Vu le préavis No 18-4/22 ;
- Oûi le rapport de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

le budget de fonctionnement de la commune de Chavornay, pour l'année 2023, est admis tel que présenté par la Municipalité, soit :

Charges	CHF 23'293'885.-
Revenus	<u>CHF 23'197'372.-</u>
Excédent de charges	<u>CHF 96'513.-</u>

LA COMMISSION DES FINANCES

Président : Roger Métroz

Membres : Hacina Minder Alexandre Bovay

Edwin Egger Bertil Maire

Dominique Reymond Paolo Troilo